

PAR COURRIEL

Québec, le 23 novembre 2017

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 0101-313

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 15 novembre 2017 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

«...les statistiques de pêche journalière pour les plans d'eau suivants, dans la Réserve Faunique Mastigouche, pour la saison 2017:

- *Lac de l'Aiglon*
- *Lac d'Argent*
- *Lac Boisvert*
- *Lac Bourassa*
- *Lac des Chevreaux*
- *Lac du Cousin*
- *Lac des Demoiselles*
- *Lac de l'Épervier*
- *Lac Frelon*
- *Lac de la Griffé*
- *Lac des Joncs*
- *Lac aux Lézards*
- *Lac des Moustiques*
- *Lac des Mûres*
- *Lac de la Panse*
- *Lac Orignal*
- *Lac Osborn*
- *Lac à Paner*
- *Lac Siffleux*
- *Lac de la Poche*
- *Lac Crodeau*
- *Lac Bleu*

- *Lac Francis*
- *Lac Morage*
- *Lac Lafleur*
- *Lac St-Anselme*
- *Lac Arlequin*
- *Lac Green*
- *Lac du Rocher*
- *Lac Taupe.* »

Vous trouverez ci-joint le document répondant à votre demande.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale,

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Document
Avis de recours